



## JE DÉPOSE DANS LE CONTENEUR À TEXTILES

**DÉPOSEZ VOS VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES DANS UN POINT D'APPORT.**

Tous les vêtements, linge de maison et chaussures se trient, même abimés. Ils doivent être placés, propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paire. Les TLC seront majoritairement valorisés ou recyclés. Rendez-vous sur [refashion.fr/citoyen](http://refashion.fr/citoyen) pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.



Flashez ce QR code pour plus d'information sur le devenir de vos dons.



## JE TRIE MON VERRE

**DÉPOSEZ  
LES COUVERCLES  
DANS LE BAC JAUNE  
OU LE SILO JAUNE**



**INTERDIT !**



## JE TRIE MES BIODÉCHETS

**FAVORISONS LE RETOUR À LA TERRE DES BIODÉCHETS EN COMPOSTANT, PAILLANT, MULCHANT...**

Depuis le 1er janvier 2024, le tri et la valorisation des biodéchets sont devenus obligatoires.

Que faire de mes biodéchets ?

1. Si je dispose d'un espace vert individuel:  
Je peux composter à domicile, et bénéficier de l'aide du SITOM et de certaines communes pour l'achat d'un composteur.
2. Si je dispose d'un espace vert collectif (en pied d'immeuble):  
La résidence peut installer un site de compostage collectif en bénéficiant de l'accompagnement et du suivi assurés par le SITOM.
3. Si je n'ai pas d'espace vert, individuel ou collectif :  
Je peux déposer mes biodéchets dans une borne biodéchets ou sur un site de compostage communal, en contactant le SITOM Sud Rhône pour connaître les points de dépôt disponibles et pour m'inscrire.

### JE TRIE EN DÉCHETTERIE

**BOIS, GRAVATS, CARTONS, PILES, DÉCHETS VERTS, APPAREILS MÉNAGERS, ENCOMBRANTS, DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (PEINTURES, SOLVANTS, PRODUITS PHYTOSANITAIRES...), MEUBLES, PLÂTRE, FERRAILLES, PNEUS...**



En cas d'alerte canicule orange ou rouge, les horaires des déchetteries sont adaptés. L'information sera relayée sur notre site internet ainsi que sur notre page facebook.

**L'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE CI-DESSOUS SE FAIT SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE DE DÉCHETTERIE. Pour obtenir une carte, rendez-vous à la mairie de votre commune.**

#### CHABANIÈRE

LIEU DIT «LES BOURNIÈRES»  
SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE

#### HORAIRES :

Lundi / Mercredi / Vendredi :  
14h à 17h45  
Samedi : 9h à 12h - 14h à 17h45

**L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES CI-DESSOUS SE FAIT PAR LECTURE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION. Pour vous inscrire ou demander une ouverture exceptionnelle, allez sur le site : [dechetteries-sitomsudrhone.horanet.com](http://dechetteries-sitomsudrhone.horanet.com)**

#### MORNANT

1800 ROUTE DE ROSSÉON

#### HORAIRES D'HIVER DU 2/11 AU 28/02 :

Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi :  
9h à 12h - 14h à 17h30  
Samedi : 9h à 17h30

#### HORAIRES D'ÉTÉ DU 1/03 AU 31/10 :

Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi :  
9h à 12h - 14h à 18h  
Samedi : 9h à 18h

#### SAINT-LAURENT-D'AGNY

ROUTE DÉPARTEMENTALE 30

#### HORAIRES D'HIVER DU 2/11 AU 28/02 :

Lundi / Mardi / Mercredi / samedi :  
9h / 12h - 14h / 17h30  
Vendredi : 14h à 17h30

#### HORAIRES D'ÉTÉ DU 1/03 AU 31/10 :

Lundi / Mardi / Mercredi / samedi :  
9h / 12h - 14h / 18h  
Vendredi : 14h à 18h



# CALENDRIER DE COLLECTE 2026 - BEAUVALLON



COLLECTE ÉGALEMENT EFFECTUÉE LES JOURS FÉRIÉS



## JE DÉPOSE DANS MA POUBELLE GRISE

Avec l'obligation de tri des biodéchets, des emballages et papiers, la collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles n'est plus nécessaire. Dès le 1er janvier 2026, la collecte des bacs gris aura lieu tous les 15 jours.

**COLLECTE UN VENDREDI SUR DEUX, SEMAINES PAIRES**

JAN.	FEV.	MARS
09 • 23	06 • 20	06 • 20
AVRIL	MAI	JUIN
03 • 17	01 • 15 • 29	12 • 26
JUILLET	AOUT	SEPT.
10 • 24	07 • 21	04 • 18
OCT.	NOV.	DEC.
02 • 16 • 30	13 • 27	11 • 25

**DÉCHETS NON RECYCLABLES, EN SACS**

N'oubliez pas de sortir votre bac la veille des jours de collecte



A mettre en sac fermé



**NE PAS METTRE**



## JE DÉPOSE DANS LE SILO JAUNE

**DÉCHETS RECYCLABLES, EN VRAC**

**Emballages plastiques**



**Emballages métalliques**



**Les cartonnettes et les briques alimentaires**



**PAS DE CARTON DANS LE SILO JAUNE**  
DÉPÔTS EN DÉCHETTERIE



POUR PERMETTRE UN RECYCLAGE ADAPTÉ ET NE PAS ENCOMBRER LES SILOS



## JE DÉPOSE DANS LE SILO BLEU

**Papiers / Enveloppes**



**Lettres / Courriers**



**Journaux / Magazines**



**Catalogues / Annuaires**



Des silos sont également à votre disposition dans votre commune pour le dépôt des ordures ménagères résiduelles. Les consignes y sont identiques à celles des bacs, attention, sac de 50L maximum. Vous pouvez consulter l'ensemble des points de collecte sur notre site internet.